

Luxembourg, le 5 mars 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« En date du 14 février 2020, le « Gesondheetsdësch » s'est réuni pour la première fois, rassemblant les partenaires sociaux, l'Association des Médecins et Médecins Dentistes, la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, le ministère de la Sécurité sociale et le ministère de la Santé. Dans ce contexte, certains acteurs ont regretté que le patient, voire l'assuré, ne fut pas représenté. Notamment le Président de la « Patiente Verriedung » a exprimé de la critique.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Madame la Ministre, peut-elle expliquer pour quelles raisons la « Patiente Verriedung » ne fut pas invitée à la première réunion du « Gesondheetsdësch » ?*
- *Est-ce que la « Patiente Verriedung » sera invitée aux prochaines réunions du « Gesondheetsdësch » ?*
- *Selon Madame la Ministre, quel est le rôle du patient, voire de la « Patiente Verriedung » dans le cadre du « Gesondheetsdësch » ?*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Carole HARTMANN
Députée

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu